REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 026-2020

Du: samedi 23 mai 2020

Nombre de Conseillers:

en exercices : 11 présents : 11 votants : 11

Date de la convocation:

19 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un mars à 10 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration scolaire sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,

Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères municipales

Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

SECRETAIRE DE SEANCE:

Madame Morgane Auger, Conseillère municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET : Désignation des représentants communaux pour le Comité National d'Action Social pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les élections municipales en date du 15 mars 2020.

Considérant le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué des élus et un délégué du personnel;

Considérant que Monsieur Didier Dagonet et Madame Laurence Guérault se sont présentés candidats pour représenter la commune en tant que délégués au sein de cet organisme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Désigne les délégués pour représenter la commune au sein du Comité National d'Action Social pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS), comme telle :

Délégué des élus :

Monsieur Didier Dagonet

Délégué du personnel:

Madame Laurence Guérault

Dit que la présente délibération sera notifiée aux intéressés et au Comité National d'Action Social pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)

Dit que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 23 mai 2020

Didier DAGONET

Maire de Béthemor